

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Programme de bourses d'études pour favoriser le recrutement **d'infirmier(ère)s et d'inhalothérapeutes** au CISSS de la Gaspésie



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Afin de répondre à un besoin de main-d'œuvre spécifique, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie en collaboration avec le Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est-du-Québec (SIIIEQ) est fier d'annoncer le lancement de son nouveau programme de bourses d'études visant à favoriser le recrutement d'infirmier(ère)s et d'inhalothérapeutes.

Le programme vise à :

- **Accroître** le nombre d'infirmier(ère)s et d'inhalothérapeutes au CISSS de la Gaspésie ;
- **Encourager et soutenir** les étudiants inscrits aux programmes de techniques en soins infirmiers et techniques d'inhalothérapie, en leur offrant un soutien financier sous forme de bourses d'études en contrepartie d'un engagement minimal à exercer leur profession au CISSS de la Gaspésie ;
- **Optimiser** l'attraction, la rétention et la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée en soins infirmiers et en inhalothérapie sur l'ensemble de le territoire.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la bourse d'études, le candidat doit :

- **Citoyenneté** : Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent et résider au Québec ;
- **Parcours académique** : Détenir une confirmation d'admission et être inscrit à temps complet au programme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers ou en inhalothérapie ;
- **Processus de sélection** : Avoir franchi avec succès toutes les étapes du processus de sélection établi par le CISSS de la Gaspésie.

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

En contrepartie d'une bourse d'études, l'étudiant s'engage à :

- **Réussite académique** : Obtenir son diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers ou en inhalothérapie dans les délais prescrits par l'établissement d'enseignement ;
- **Engagement de service** : Honorer une période d'engagement minimale de trois (3) ans au sein du CISSS de la Gaspésie à titre d'emploi visé. Cet engagement implique d'offrir une disponibilité à temps complet, dès l'obtention du diplôme, conformément aux besoins de l'établissement et aux dispositions locales de la convention collective.

Note sur la période d'engagement minimale : Celle-ci débute officiellement à la date d'embauche au titre d'emploi visé et se termine trois (3) années civiles plus tard.

COMMUNICATION ET SUIVI

Aviser sans délai l'équipe de gestion des bourses via l'adresse bourses.cisssgaspesie@sss.gouv.qc.ca advenant l'une des situations suivantes :

- Tout échec, difficulté majeure ou abandon en cours de formation ;
- Tout changement de statut professionnel durant la période d'engagement (démission ou changement de titre d'emploi).

PREUVES DE DIPLOMATION

Transmettre, dès la fin des études, une copie du diplôme officiel ainsi que la preuve du permis d'exercice émis par l'Ordre professionnel (OIIQ ou OPIQ).

ENGAGEMENTS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

En acceptant une candidature au programme de bourses d'études pour favoriser le recrutement d'infirmier(ère)s et d'inhalothérapeutes, le CISSS de la Gaspésie s'engage à :

- Verser la bourse d'études au candidat selon les modalités de versement convenues;
- Effectuer des suivis auprès du candidat tout au long de son parcours au DEC jusqu'à la diplomation menant au titre d'emploi pour lequel il a reçu la bourse;
- Embaucher le candidat comme infirmier(ère) ou inhalothérapeute, à la suite de l'obtention du diplôme et du permis d'exercice de son Ordre professionnel (OIIQ ou OPIQ);
- Suivre le cheminement du candidat tout au long de la période d'engagement minimale de trois ans.

MODALITÉS D'APPLICATION ET DE VERSEMENTS

Techniques en soins infirmiers

Bourse d'études de **12,000\$** (Versements de 2,000\$ par session)

Nombre de bourses disponibles : 30

Techniques d'inhalothérapie

Bourses d'études de **21,000\$** (Versements de 3,500\$ par session)

Nombre de bourses disponibles : 5

Versements : La bourse est répartie en six (6) versements égaux, effectués au début de chaque session d'études. Chaque versement est conditionnel à la réussite des cours de concentration de la session précédente. L'étudiant a la responsabilité de fournir une attestation de réussite officielle émise par l'établissement d'enseignement avant le déblocage de chaque tranche.

Disponibilité des fonds : La date limite pour être admis à ce programme est fixée au **30 mars 2028**. Ainsi, chaque candidat dont le dossier aura été officiellement retenu par le CISSS de la Gaspésie avant cette date (contrat signé par les deux parties) sera assuré de recevoir les sommes prévues pour les trois années de la formation technique (DEC).

Non-rétroactivité : Aucun versement rétroactif ne sera effectué. L'étudiant admis au programme en 2e ou 3e année ne pourra prétendre aux sommes correspondant aux sessions complétées avant son adhésion. Le versement des prestations débutera exclusivement à partir de la session en cours au moment de l'acceptation officielle de la candidature.

La bourse d'études est considérée comme un revenu non imposable. Un relevé fiscal (T4A) sera émis au boursier afin qu'il l'inclue à sa déclaration de revenus annuelle.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour déposer une candidature au programme de bourses d'études pour favoriser le recrutement d'infirmier(ère)s et d'inhalothérapeutes au CISSS de la Gaspésie, tous les documents nécessaires doivent être transmis au comité de sélection à bourses.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca, soient :

- Le **présent document** incluant le formulaire de dépôt de candidature (dernière page) dûment rempli et signé;
- Une copie à jour de son **curriculum vitae** (Word ou PDF);
- Une **lettre de motivation** (Word ou PDF) qui explique pourquoi l'obtention de cette bourse d'études est importante pour son parcours et sa motivation à travailler au CISSS de la Gaspésie comme infirmier(ère) ou inhalothérapeute;
- Une copie de la **lettre d'attestation d'inscription** émise par le cégep (PDF) à la session en cours ou débutante, démontrant son inscription à temps complet au programme de techniques et indiquant la date de début de la session (Ce même document sera demandé à chaque début de session.)
- Les candidats de 2e et 3e année doivent, en plus des documents mentionnés précédemment, fournir un relevé de notes officiel attestant de la réussite et de la progression de leur parcours académique.

RECOUVREMENT DES MONTANTS VERSÉS EN CAS DE BRIS D'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT ET REMBOURSEMENT

En contrepartie de la bourse versée, le candidat s'engage à réussir sa formation et à exercer ses fonctions d'infirmier(ère) ou d'inhalothérapeute au sein du CISSS de la Gaspésie dès l'obtention de son diplôme, pour une période minimale de trois (3) ans.

En cas de rupture d'engagement, le candidat devra rembourser les sommes perçues selon les modalités suivantes :

- **Abandon ou échec scolaire** : Remboursement de la totalité des sommes reçues.
- **Refus de travailler pour l'établissement** : Remboursement de la totalité des sommes reçues si le candidat refuse de travailler à son nouveau titre d'emploi dès l'obtention de son diplôme.
- **Démission ou changement de titre d'emploi** : En cas de départ ou de changement de fonctions durant la période d'engagement, le remboursement s'effectuera au prorata du temps de service non complété.

MODALITÉS DE RECOUVREMENT

En cas d'impossibilité de rembourser les sommes reçues en un seul versement, une entente de paiement pourra être convenue entre le candidat et le CISSS de la Gaspésie. Le cas échéant, des frais d'intérêt pourront s'appliquer selon les taux prescrits par le gouvernement du Canada.

À défaut d'entente ou après plusieurs relances infructueuses, la Direction des ressources financières se réserve le droit de confier le dossier à une agence de recouvrement ou d'entamer des procédures judiciaires.

Annexe 1

Guide des situations particulières et effets sur la bourse

Situations	Conséquences et effets
Abandon ou échec définitif du programme d'études	Rupture d'engagement : Remboursement intégral des sommes perçues au moment de l'arrêt de la formation.
Échec d'un cours ou d'un stage (avec reprise)	Aucune pénalité , à condition d'en aviser promptement le CISSS. L'étudiant s'engage formellement à reprendre et réussir le cours ou le stage concerné.
Absence de plus de 30 jours (pendant la période d'engagement de 3 ans)	Suspension de l'engagement : L'absence (selon les dispositions de la convention collective) ne pénalise pas le salarié, mais la durée de l'engagement est prolongée d'une période équivalente à celle de l'absence.
Fin d'emploi pour motif sérieux ou faute grave (pendant la formation ou l'engagement)	Rupture d'engagement : Le CISSS met fin au contrat et le candidat doit rembourser la totalité des sommes reçues jusqu'à la date de la rupture.
Démission durant la période d'engagement minimale	Rupture d'engagement : Remboursement des sommes reçues, calculé au prorata du temps de service non complété dans le titre d'emploi visé.
Raisons médicales	En cas d'incapacité pour motifs médicaux, la production d'un certificat du médecin traitant est requise. Chaque situation sera analysée individuellement par l'établissement.

COMMUNICATIONS

Tout échange relatif au programme de bourses doit être acheminé exclusivement à l'adresse électronique suivante : bourses.ciSSSGaspesie@SSSS.gouv.qc.ca.

INCESSIBILITÉ

Les bourses sont nominatives et strictement personnelles. Elles ne peuvent en aucun cas être transférées à un tiers, notamment en cas d'abandon, d'échec, de congé (médical ou parental) ou de tout autre manquement aux engagements contractuels.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Programme de bourses d'études pour favoriser le recrutement **d'infirmier(ère)s et d'inhalothérapeutes** au CISSS de la Gaspésie



Identification

Prénom nom :

Adresse civique :

Ville :

Province : Québec

Code postal :

Téléphone cellulaire :

Numéro d'assurance sociale :

Adresse courriel :

Programme d'études visé

Techniques en soins infirmiers

Techniques d'inhalothérapie

Nom du cégep :

Adresse du cégep :

Date de début de mon
parcours au DEC :

Date de diplomation
prévue :

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e), _____, sollicite par la présente l'obtention d'une bourse d'études au montant de _____ \$, offerte par le CISSS de la Gaspésie pour mon parcours au sein du programme collégial spécifié précédemment.

Je certifie m'engager à compléter ladite formation dans les délais prescrits et à intégrer le CISSS de la Gaspésie dès l'obtention de mon diplôme, dans le titre d'emploi prévu par cette entente. Je m'engage à y travailler avec une disponibilité à temps complet, conformément aux dispositions locales et à la convention collective en vigueur, pour une durée minimale d'engagement de trois (3) ans.

En cas de manquement à mes obligations, je m'engage à rembourser au CISSS de la Gaspésie, selon les modalités prévues à la présente entente, la totalité des sommes perçues ou la part calculée au prorata du temps de service non complété. Enfin, je m'engage à aviser l'établissement de tout changement d'adresse résidentielle dans un délai de 30 jours, et ce, jusqu'au terme de ma période d'engagement (bourses.ciSSSgaspésie@sss.gouv.qc.ca).

Signature | Candidat(e)

Signature du **candidat(e)**

(Signature manuscrite ou électronique seulement)

Signé à (ville) : _____

Date de la signature : _____

Signature | Représentant du CISSS de la Gaspésie

Signature du **représentant du CISSS de la Gaspésie**

(Signature manuscrite ou électronique seulement)

Signé à (ville) : _____

Date de la signature : _____